

## **Épreuve de SVSAPS 1**

### **Sciences de la vie et de la santé appliquées aux activités physiques et sportives**

### **Rapport de jury**

Note mini : 0,5  
Note maxi : 18,75  
Moyenne : 8,87

L'épreuve est centrée sur les connaissances dans le domaine des sciences du comportement, du contrôle moteur et de des neurosciences, avec une application à la motricité humaine.

C'est une épreuve qui demande des connaissances spécifiques, dans le contexte général d'un concours exigeant un ensemble de savoirs multidisciplinaires. De ce fait, sans attendre des connaissances de spécialistes, il faut néanmoins maîtriser des connaissances générales et, surtout, montrer sa capacité à les appliquer à une meilleure compréhension et analyse de la motricité humaine.

Les questions portent toutes sur une partie du programme initialement publié et balaient l'ensemble des thèmes proposés : systèmes sensoriels et contrôle postural, contrôle rétroactif, pratique sportive et niveau de pratique, opérations de préparation de la commande motrice et type d'habiletés et, enfin, pratique d'une APS et types de mouvements impliqués.

Dans ce contexte, l'évaluation montre généralement des connaissances superficielles des différents systèmes sensoriels impliqués dans la motricité, avec parfois, des confusions étonnantes, entre audition et tact, par exemple, ainsi qu'une méconnaissance de l'ensemble des systèmes proprioceptifs. Dans la question 1, les 4 systèmes sensoriels à l'origine de la régulation posturale par des liaisons sensorimotrices sont rarement tous cités (vision, tact, proprioception musculo-articulaire et proprioception vestibulaire). Le contrôle sensorimoteur qui en résulte d'une régulation posturale automatique n'est que rarement décrit et le rôle des structures vestibulaires et cérébelleuses est généralement absent ou alors comporte des erreurs manifestes. Le contrôle postural n'est lui-même que très superficiellement décrit, de manière très simpliste, sans une distinction de base, par exemple, entre les régulations statiques (modulations toniques) et dynamiques (modulations phasiques).

La question sur le contrôle rétroactif montre des connaissances faibles avec peu de copies présentant une définition correcte. En particulier, c'est le moment du contrôle qui est le plus mal décrit et on a de multiples confusions entre un contrôle pré, per ou post-exécution. Des imprécisions sont aussi relevées sur les notions de boucles, ouvertes ou fermées, ainsi que sur les systèmes sensoriels impliqués. Le facteur limitant du contrôle rétroactif est très rarement identifié correctement et même si des références à la vitesse d'exécution (ou à la durée de la séquence) sont faites, la durée d'intégration des informations sensorielles est rarement décrite comme la limite du contrôle rétroactif.

Dans la question 3, les définitions d'habiletés ouverte (HO) et fermée (HF) sont globalement bien restituées, mais les réponses n'ont que très rarement rapporté ces définitions aux opérations de construction de la commande. Il fallait se référer principalement aux 2 opérations de planification et de programmation pour les HF et de phase décisionnelle et phase motrice pour les HO. Seules quelques copies sont parvenues à établir ces liens.

La dernière question était plus générale et portait sur l'identification de différents types de mouvement comme éléments constituant une technique sportive. La différence entre motricité automatique et automatisée est rarement faite. Pourtant, la première renvoie à la motricité commune à toute l'espèce humaine, qui se traduit par l'expression de notre génome pour construire notre posture érigée à partir de laquelle notre locomotion de bipède nous permet d'explorer l'environnement grâce aux activités de saisie et de manipulation des objets qui s'y trouvent. La seconde se réfère à l'ensemble des habiletés construites par apprentissage moteur et à leur automatisation progressive par l'automatisation. De contrôlée par une attention focalisée sur les points clés de son exécution, une habileté s'automatise progressivement. C'est la fonction réflexe qui a été décrite avec le plus de variété. S'il est acceptable de la décrire comme une réponse destinée à protéger l'organisme, en aucun cas il ne peut être réduit à une exécution rapide. Le traitement le plus caricatural consiste à lire dans les copies qu'une nouvelle habileté devient automatique puis un réflexe après apprentissage. Ceci est absolument faux et témoigne d'une méconnaissance des savoirs de base en contrôle moteur. On attend une culture scientifique bien plus maîtrisée chez de futurs enseignants formés à l'ENS.

Cette épreuve doit s'appuyer sur un ensemble de connaissances maîtrisées afin de constituer un corpus de spécialiste de la motricité humaine. Celles-ci doivent être intelligemment utilisées pour mieux illustrer ces approches théoriques par l'exemple. Un effort manifeste de préparation est attendu afin de mieux répondre aux exigences de l'épreuve.

---